



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**

N° DEL 2020.10.01/122

Thème : FINANCES 2

Objet : Admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables et créances éteintes - Budget principal 2020.

Convocation :

Date : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 32

Le **jeudi 1^{er} octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

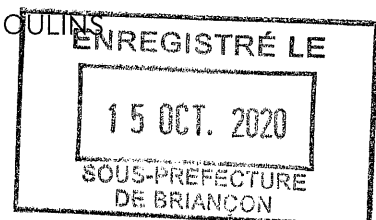
Étaient représentés :

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;
Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS ;
Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Éric PEYTHIEU, Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS



Rapporteur : Arnaud MURGIA

1) Admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables

Considérant ce qui suit :

- La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence du conseil municipal et précise pour chaque créance proposée par le comptable public le montant admis ;
- Ces créances correspondent à des titres de recettes exécutoires émis à bon droit par la commune de Briançon mais pour lesquels, soit le seuil des poursuites n'est pas atteint, soit toutes les démarches de recouvrement entreprises par le comptable public sont restées vaines du fait de l'insolvabilité ou de la disparition du débiteur ;
- Monsieur le Trésorier de Briançon a transmis à la commune un état de taxes et produits irrécouvrables relatif au budget principal pour des titres de recettes émis sur la période 2011-2019 (cet état est annexé à la délibération). L'admission en non-valeur de ces créances impossibles à recouvrer est demandée pour un montant total de 3 365,36 € ;
- En principe, l'admission en non-valeur correspond à un simple apurement comptable ayant pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du trésorier les créances irrécouvrables. En effet, la décision prise par le conseil municipal n'éteint pas la dette du redevable car le titre de recettes émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible si le débiteur revient à « meilleure fortune ».

2) Créances éteintes

Considérant ce qui suit :

- Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure s'imposant à la commune et s'opposant à toute action en recouvrement du comptable public ;
- En effet, l'effacement de certaines créances peut être prononcé par une autorité extérieure à la commune, et celle-ci a alors l'obligation de le constater. Une délibération du conseil municipal est toutefois nécessaire pour admettre en créances éteintes les sommes présentées par le comptable public. L'irrécouvrabilité de la créance peut notamment résulter d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ou d'une décision prise dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel ;
- Monsieur le Trésorier de Briançon a présenté à la commune plusieurs créances éteintes relatives au budget principal pour des titres de recettes émis sur la période 2016-2019 (un état récapitulatif est annexé à la délibération). L'admission en créances éteintes de ces sommes effacées est demandée pour un montant total de 1 724,33 € ;

- L'effacement des créances fait disparaître le lien d'obligation existant entre le débiteur et la commune. Ces créances éteintes ne pourront par conséquent pas faire l'objet de poursuites ultérieures, quand bien même le redevable reviendrait à « meilleure fortune » ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'admettre en non-valeur la somme de 3 365,36 € sur le budget principal de l'exercice 2020 (compte 6541) selon l'état annexé à la présente délibération ;
- D'admettre en créances éteintes la somme de 1 724,33 € sur le budget principal de l'exercice 2020 (compte 6542) selon l'état annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES 2 DEL 2020.10.01/122

PUBLIÉ LE **14 OCT. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.



Blank lined area for writing.

005029

TRES. BRIANCON

Etat des présentations et admissions en non-valeur

18800 VILLE DE BRIANCON - BUDGET PRINC

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 005029

Budget collectivité : 18800

Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc

ENREGISTRÉ LE

18 OCT. 2020

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANCON

HEL16P



18800 - VILLE DE BRIANCON - BUDGET PRINC

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 27/08/2020

Numéro de la liste : 1445460217

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

3 365,36 Euro (s)

18800 - VILLE DE BRIANCON - BUDGET PRINC
Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 27/08/2020

Numéro de la liste : 1445460217

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulie	2014	T-3208	1	7067-251-			83		20,47	Poursuite sans effet	
Particulie	2018	T-1439	1	70323-822-			99		30,40	Poursuite sans effet	
Particulie	2018	R-1023-46	1				83		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulie	2018	R-1814-33	1				83		0,53	RAR inférieur seuil poursuite	
Société	2014	T-3416	1	70323-822-			99		43,95	Poursuite sans effet	
Société	2014	T-947	1	70323-822-			99		42,90	Poursuite sans effet	
Particulie	2014	T-1166	1	70688-251-			300		20,00	Poursuite sans effet	
Particulie	2017	T-1419	1	70323-94-			99		40,40	Personne disparue	
Artisan Co	2018	T-1559	1	70323-94-			99		40,80	Poursuite sans effet	
Associatio	2017	T-1824	1	70631-413-			94		385,00	Poursuite sans effet	
Particulie	2019	T-1246	1	70631-414-			94		15,00	RAR inférieur seuil poursuite	
Particulie	2014	T-2757	1	7067-251-			83		22,40	Poursuite sans effet	
Particulie	2016	R-839-222	1				83		12,00	Poursuite sans effet	
Particulie	2018	T-709	1	70688-813-			94		60,04	Décédé et demande renseignement négative	
Particulie	2011	T-1272	1	70878-71-			300		78,53	Poursuite sans effet	
Société	2015	T-11	2	6459-024-			101		1 496,59	Poursuite sans effet	
Société	2015	T-12	2	6419-322-			101		214,85	Poursuite sans effet	
Société	2015	T-11	4	6459-251-			101		294,40	Poursuite sans effet	
Société	2015	T-12	1	6419-212-			101		226,33	Poursuite sans effet	
Société	2015	T-11	3	6459-20-			101		159,36	Poursuite sans effet	
Particulie	2013	T-4152	1	7067-251-			300		43,80	Personne disparue	
Particulie	2014	T-563	1	7067-251-			300		50,40	Personne disparue	

005029

TRES. BRIANCON

Etat des présentations et admissions en non-valeur

18800 VILLE DE BRIANCON - BUDGET PRINC

Nombre de pages : 4

FIN DE DOCUMENT

Etat des présentations et admissions des créances éteintes
 Ville de Briançon - Budget Principal
 Trésorerie de Briançon

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. Géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Date Demande
Association	2016	1481	1	70878			99		19,66	Jugement de clôture du 08/08/2018	07/08/2020
Société	2019	203	1	7788			107		1 500,00	Liquidation judiciaire du 27/05/2016	13/08/2020
Société	2019	287	1	70688			94		87,95	Liquidation judiciaire du 27/05/2016	13/08/2020
Particulier	2016	544	2	7067			83		54,83	Rétablissement personnel	25/08/2020
Particulier	2016	544	4	7067			83		1,65	Rétablissement personnel	25/08/2020
Particulier	2016	939	3	7067			83		60,24	Rétablissement personnel	25/08/2020
						TOTAL			1 724,33		

